

Sur le radar en 2021

L'année 2020 fut rocambolesque pour les producteurs forestiers, tout comme pour le reste de la société, et 2021 commencera de façon tout aussi inédite alors que la pandémie se prolonge. Malgré ce bouleversement, voici 18 dossiers susceptibles d'avoir des impacts sur les activités des producteurs forestiers qui devraient connaître une évolution en 2021.

Revenus des producteurs et marchés des produits forestiers

1 La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec devrait rendre des décisions cette année dans les dossiers visant l'organisation de la **mise en marché collective du bois de sciage résineux**. Espérons que les résultats de ces longues démarches permettront enfin aux producteurs de bois du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud de négocier la mise en marché de ces produits.

2 Alors que la pandémie frappe de plein fouet l'Amérique du Nord, beaucoup de gens continueront de quitter leurs petits appartements urbains pour les banlieues, à la recherche de plus grands espaces et d'une meilleure qualité de vie rendue possible grâce au télétravail. Les marchés anticipent une hausse des mises en chantier et donc de la demande pour les matériaux de construction en bois qui bénéficiera à la **mise en marché du bois** à l'intention des marchés du sciage et des panneaux. L'ouverture imminente de Norbord à Chambord devrait permettre aux producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'écouler d'importants volumes de bois de feuillus de trituration, tandis qu'en Outaouais, la situation demeure critique depuis la fermeture de Fortress ([consultez notre section économique](#)).

3 Les droits compensateurs et antidumping exigés par les États-Unis sur les **importations de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada** ont dernièrement été abaissés de 20 à 9 % pour la majorité des scieurs résineux. La Fédération canadienne des propriétaires forestiers continuera de défendre sa demande d'exemption pour le bois des forêts privées dans une éventuelle entente ([voir la position de la FCPF](#)). Espérons que l'élection de Joe Biden permettra d'insuffler un peu d'optimisme et de dynamisme dans ce dossier.

4 La **Stratégie nationale de production de bois** a été lancée à la toute fin de 2020 après des années de gestation. Les producteurs forestiers sont aux premières loges de cette stratégie qui priorise l'accroissement de la production et de la récolte de bois en forêt privée. Il faudra toutefois s'assurer de protéger les marchés des producteurs forestiers et veiller à leur fournir de l'aide concrète pour qu'ils réalisent davantage de travaux sylvicoles ([consultez le communiqué](#)).

5 Le MFFP a acquiescé à la demande des producteurs forestiers de simplifier leur environnement fiscal lors de l'annonce des mesures de la **révision ciblée du régime forestier**. La mise sur pied d'un comité réunissant le MFFP, le ministère des Finances et Revenu Québec devrait permettre de réaliser des avancées dans ce dossier. Le MFFP entend également simplifier les processus de livraison des programmes d'aide, ce qui devrait permettre aux conseillers forestiers d'être plus efficaces et d'améliorer leurs services aux producteurs.

Protection de l'eau

6 C'est à compter de cette année que les nouvelles dispositions réglementaires encadrant la réalisation des activités forestières dans les **milieux humides et hydriques** s'appliqueront. La FPFQ poursuivra son travail d'information et sensibilisera le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à la nécessité d'offrir des formations adaptées à la forêt privée ([synthèse des nouvelles réglementations](#)).

7 Le MELCC a également entrepris des consultations pour mettre à jour le **Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques** lors de la réalisation d'un projet. La FPFQ participera aux consultations pour maintenir les exclusions pour les activités d'aménagement forestier.

8 Les inondations des dernières années forcent le MELCC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à revoir certaines dispositions de la **Politique de protection des rives, des littoraux et des plaines inondables**. La FPFQ suivra ces travaux de près puisque cette politique définit les largeurs minimales des bandes riveraines en milieu forestier et les niveaux de récolte qui y sont autorisés.

9 Les représentants de propriétaires forestiers seront sollicités lors des consultations pour l'élaboration des **plans régionaux des milieux humides et hydriques** qui seront réalisés par les MRC et les organismes de bassins versants. L'implication des intervenants du secteur forestier sera importante pour assurer la cohérence des plans avec la législation provinciale. En effet, le MELCC a identifié les activités forestières respectant les saines pratiques comme étant une utilisation durable des milieux humides étant donné que leur impact est temporaire sur le milieu.

Protection de la faune

- 10 Le MFFP poursuit son travail de modernisation du **Règlement sur les habitats fauniques** pour mieux protéger l'habitat du poisson et les habitats de certaines espèces fauniques menacées. Il compte par le fait même étendre sa portée à la forêt privée. Au delà de l'aspect réglementaire, un travail est en cours afin de mettre sur pied une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers prêts à protéger les espèces fauniques menacées et définir des mesures d'indemnisation lorsqu'une contrainte imposée à un propriétaire dépasse un seuil raisonnable.
- 11 Le MFFP a amorcé ses consultations pour définir une nouvelle **politique gouvernementale sur la faune**, ce qui interpelle directement les propriétaires forestiers. La FPFQ a déposé un mémoire qui présente des recommandations concernant le contrôle des populations des espèces nuisibles, la protection des habitats des espèces fauniques à statut précaire et la mise en valeur des habitats des espèces fauniques valorisées par les chasseurs et pêcheurs (voir l'infolettre de la FPFQ).

Protection des forêts

- 12 Les superficies de forêts privées affectées par l'épidémie de la **tordeuse des bourgeons de l'épinette** ont fortement augmenté en 2020, y compris dans des régions relativement épargnées jusqu'alors comme l'Abitibi-Témiscamingue. La cellule d'urgence réunissant des représentants de la FPFQ, de Groupements forestiers Québec et du MFFP travaille d'ailleurs à soutenir et informer les acteurs des régions concernées ainsi qu'à évaluer les besoins supplémentaires pour la remise en production des superficies touchées (voir la section tordeuse).
- 13 Les attentes envers les propriétaires forestiers sont multiples. D'un côté, l'État souhaite accroître la mise en valeur des potentiels sylvicoles des boisés privés en vue de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie forestière et contribuer à une occupation dynamique du territoire. De l'autre, la société civile s'attend à une protection accrue des milieux naturels et des fonctions écologiques sur le territoire privé. Pour concilier ces intérêts, nous continuerons de faire la promotion des **plans d'aménagement forestier bonifiés** de couches d'informations environnementales, notamment par le retour au financement de ces plans par le biais du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Lutte contre les changements climatiques

- 14 Le gouvernement canadien compte mettre son plan visant le **reboisement de 2 milliards d'arbres** à exécution dès cette année. Cet engagement ambitieux est doté d'une enveloppe de 3,16 G\$ sur 10 ans. La FPFQ, de concert avec la FCPF, poursuivra ses représentations afin que les paramètres du programme permettent aux producteurs forestiers de participer activement à cet effort collectif de lutte contre les changements climatiques.
- 15 Les propriétaires de lots boisés pourront éventuellement vendre des crédits compensatoires à la bourse du carbone puisque la sylviculture accentue la séquestration du carbone par les forêts. Le gouvernement du Québec doit d'abord adopter des **protocoles de crédits de carbone forestier** décrivant la méthode pour comptabiliser les gains avant que les producteurs ne puissent bénéficier de ces revenus complémentaires. La FPFQ a l'intention de s'impliquer pour trouver des solutions afin de diminuer le fardeau administratif et augmenter les retombées en région.

Activités syndicales et de communication

- 16 Restez à l'affût de la campagne **« Avez-vous votre forestier de famille? »** qui vise à faire connaître le réseau de conseillers forestiers et les mesures de soutien financier gouvernemental. Cette année, la FPFQ prévoit une publicité diffusée sur des panneaux d'affichage en bordure de routes et dans les journaux, un concours permettant de gagner un plan d'aménagement forestier, des dépliants à l'intention des producteurs forestiers et une série de capsules vidéo abordant les questions soulevées par des propriétaires forestiers (voir la campagne).
- 17 Le 7 novembre 2021 auront lieu les prochaines **élections générales municipales du Québec**. Il s'agira d'un moment privilégié pour convaincre les milliers de candidats aux élections de l'importance de soutenir le travail des producteurs forestiers. Depuis peu, la création de la catégorie d'immeubles forestiers permet aux municipalités de diminuer le fardeau fiscal des producteurs forestiers en taxant différemment les boisés sous aménagement de ceux qui ne le sont pas. Il s'agira aussi d'une opportunité afin de discuter de la réglementation sur la protection du couvert forestier pour qu'elle soit adaptée à la sylviculture (consultez notre infolettre).
- 18 C'est cette année que sera donné le coup d'envoi à la **Fédération canadienne des propriétaires forestiers** qui a pour objectif de mieux défendre les dossiers concernant la forêt privée auprès des autorités fédérales. Cette nouvelle organisation est issue de la fusion entre l'Association canadienne des propriétaires forestiers et la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, dont la FPFQ était membre fondatrice.

Ces dossiers représentent tous des enjeux importants et c'est pourquoi la FPFQ poursuivra son travail afin de protéger et d'améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers.